

COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/OUETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-112026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

Délibération

11-2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

### MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Le conseil municipal de la commune de Soulgé sur Ovette,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

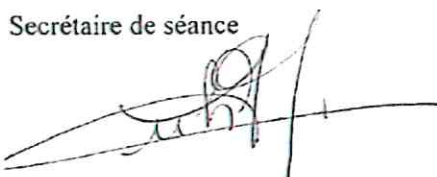
Vu la proposition de M. (ou Mme) le maire de créer 5 commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

1. Finances, Administration générale  
M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, M. Philippe BALESTON, Mme Martine DUTERTRE, Mme Laurence ROUGER, M. Yohann AUDOUIN
2. Aménagement de la commune  
M. Dominique BLANCHARD, M. Cyril CESBRON, M. Sébastien FOURMONT, M. Tom ROGUET
3. Voirie, Sécurité, Services techniques, Cadre de vie  
M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie JOUANNY, M. Sébastien FOURMONT, M. Tom ROGUET
4. Scolaire, Périscolaire, Centre de loisirs, Restaurant scolaire  
Mme Aurore LOHÉAC, Mme Odile BRETON, Mme Laurence ROUGER, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ
5. Animations, Communication  
Mme Martine DUTERTRE, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie JOUANNY, M. Sébastien FOURMONT

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/SOULGÉ/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-122026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET.

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

**Délibération**

**12.2026**

### NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

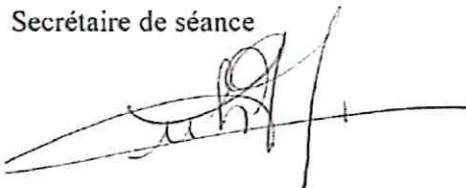
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Le Conseil Municipal**, désigne :

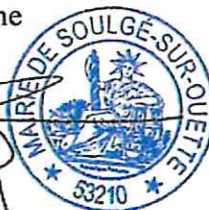
- ◆ M. Michel ROCHERULLÉ, Maire, Président
- ◆ M. Dominique BLANCHARD, M. Philippe BASLESTON et M. Cyril CESBRON, membres titulaires,
- ◆ Mme Aurore LOHÉAC, Mme Martine DUTERTRE, et M. Emmanuel DELHOMMOIS, membres suppléants.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

-----  
Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

Délibération

13.2026

### **REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD « RESIDENCE DE L'ORIOLET »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la composition du conseil d'administration de l'EHPAD « Résidence de l'Oriolet » pour la représentativité de Soulgé sur Ovette est la suivante :

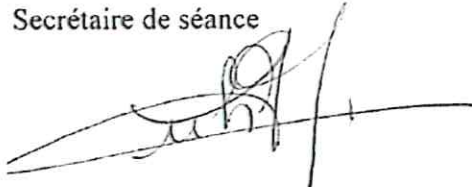
- 3 représentants de la municipalité de Soulgé sur Ovette
- 1 personnalité compétente désignée par le conseil municipal

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :**

- M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Laurence ROUGER représentants de la municipalité,

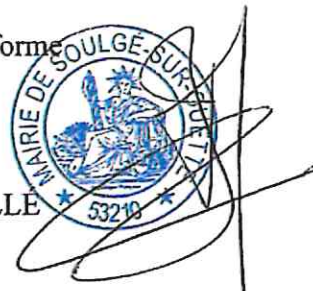
- Mme Marylène GÉRÉ : personnalité compétente.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the specific procedures and protocols that must be followed to ensure that all records are properly maintained and updated. It details the roles and responsibilities of the staff involved in this process.

3. The final part of the document provides a summary of the key points discussed and offers recommendations for further improvement and implementation of the record-keeping system.

COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/SUR OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOIN, , Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

Délibération

14.2026

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

### **REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SOINS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

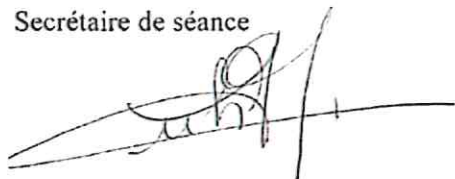
Considérant qu'il convient de désigner 2 membres de la commune auprès du conseil d'administration du centre de soins,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré l'unanimité,

**Nomme** Mme Christine SILLIÈRE et Mme Odile BRETON, membres du Conseil d'Administration du Centre de Soins.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-142026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

COMMUNE DE  
SOULGE SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGE/OUETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-152026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

Délibération

15.2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

### DÉLIBÉRATION DÉTERMINANT LE NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal,

Considérant que le président du CCAS est de droit le Maire.

Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés, par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

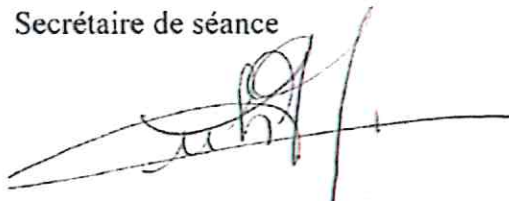
De fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

DE NOMMER les 4 membres élus (conseillers municipaux de la commune) ci-dessous :

**M. Michel ROCHERULLÉ**, Président d'office,

Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE,  
et M. Philippe BALESTON, membres du C.C.A.S.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ





COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/SUR OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

Délibération

16.2026

### **NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE POUR LES OPÉRATIONS PRÉÉLECTORALES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commission de contrôle est composée comme suit :

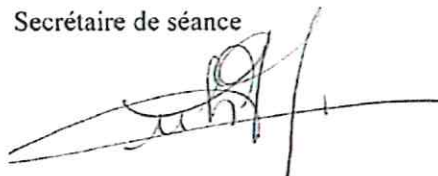
- Un conseil municipal,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- Un délégué désigné par le TGI,

Considérant que ne peuvent être membre de la commission le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation, en matière d'inscription sur la liste électorale.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **nomme** :

- M. Sébastien FOURMONT, membre de la commission de contrôle pour les opérations préélectorales.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

Délibération

17.2026

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

### NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ARGENTRÉ LOUVIGNÉ SOULGÉ SUR OUETTE)

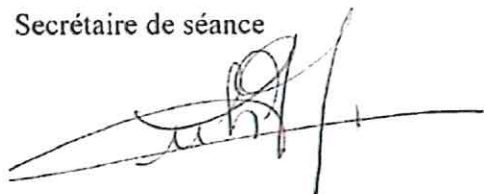
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune pour le Convention territoriale Argentré, Louvigné, Soulgé sur Ouette,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **nomme** :

- Mme Aurore LOHÉAC et Mme Amandine BARRÉ déléguées titulaires,
- Mme Odile BRETON déléguée suppléant.

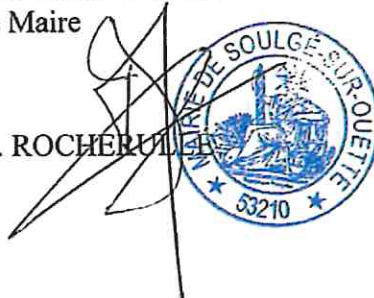
Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-172026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026



COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

-----  
Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/SOULGÉ/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt- cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents :** M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

**Absent excusé :**

**Secrétaire :** , Mme Aurore LOHÉAC

**Délibération**

**18.2026**

### NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITÉ DE JUMELAGE FRANCO ALLEMAND

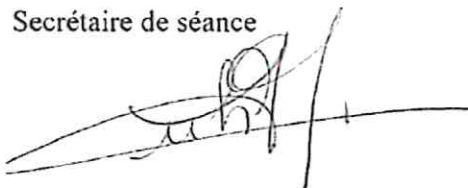
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de nommer un vice-président et un membre représentant notre commune au comité de jumelage d'ARGENTRÉ, LOUVIGNÉ, SOULGÉ SUR OUETTE et BABENHAUSEN,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :**

- M. Michel ROCHERULLÉ, Vice-président,
- Mme Aurore LOHÉAC, membre.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-182026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026



COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/SUR OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt- cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

Délibération

19.2026

**Absent excusé,**

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

### NOMINATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLECT

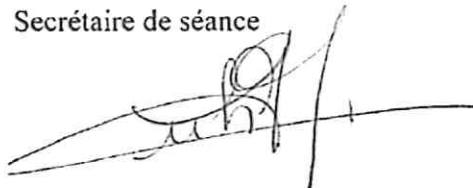
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant de notre collectivité pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de Laval Agglomération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :**

- M. Michel ROCHERULLÉ, représentant de notre commune au sein de la CLECT.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ





COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/SUR OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt- cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

Délibération  
20.2026

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

### NOMINATION DU REPRESENTANT AU SEIN DU CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLO

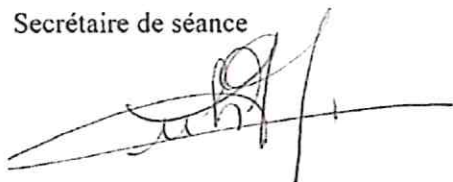
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant de notre collectivité au sein du conservatoire de Laval Agglomération,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **nomme** :

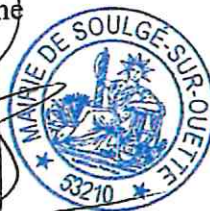
- Mme Aurore LOHÉAC, représentante de notre commune au sein du conservatoire de Laval Agglomération.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

-----  
Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/OUETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-212026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

*Délibération*  
21.2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET.

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT DE LA COMMUNE DE SOULGÉ SUR OUETTE AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;  
Vu l'article 7.1 et suivants des statuts de Territoire d'énergie Mayenne, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que la commune de Soulgé sur ouette est membre de Territoire d'énergie Mayenne (TEM),

Considérant que, conformément aux articles précités, il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein **un représentant titulaire et un représentant suppléant**,

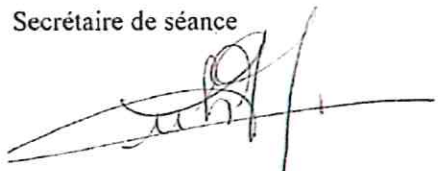
Considérant que ce binôme de représentation siègera au Corps électoral du Territoire de Laval Agglomération pour élection en son sein des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au comité syndical de TEM,

**Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune de Soulgé sur ouette auprès de Territoire d'énergie Mayenne, comme suit :**

- M. Philippe BALESTON, représentant titulaire
- M. Dominique BLANCHARD, représentant suppléant

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme les représentants proposés ci-dessus.**

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt- cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET.

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

Délibération

22.2026

### **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU J.A.V.O.**

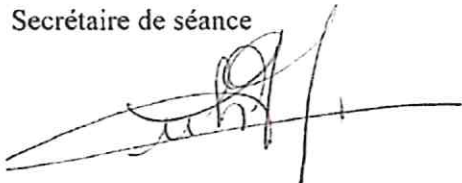
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un élu pour représenter notre commune au sein de la Commission « Ouette » et un délégué pour la commission « Prévention des inondations » qui peut être le même que pour la commission « Ouette », auprès du syndicat mixte des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ouette dénommé JAVO,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :**

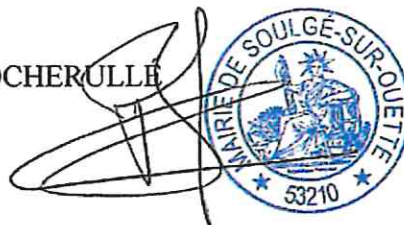
- M. Dominique BLANCHARD pour les 2 commissions « Ouette » et « Prévention des inondations »

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE  
SOULGE SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGE/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

Délibération  
23.2026

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

### NOMINATION D'UN DELEGUE C.N.A.S.

Vu le code général des collectivités territoriales,

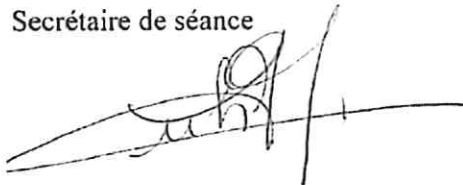
Considérant qu'il convient de désigner un délégué « élu » de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection du délégué,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **nomme** :

**M. Michel ROCHERULLÉ**, délégué du C.N.A.S.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-232026-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

COMMUNE DE  
SOULGE SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGE/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-242026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET.

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

Délibération

24.2026

### DESIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner un élu référent en sécurité routière.

L'élu référent en sécurité routière veillera à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la commune (police de la circulation et signalisation, urbanisme, voirie et aménagement, prévention en milieu scolaire et auprès des jeunes, des associations et du personnel communal, information, etc...).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **nomme** :

M. Philippe BALESTON, élu référent en sécurité routière.

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ

COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/SUR OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

Délibération  
25.2026

### DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la défense qui précise que les délégués militaires départementaux renseignent les correspondants défense et les épaulent dans leur démarche en liaison avec les autorités compétentes et que le correspondant défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, le rôle du correspondant défense s'organise autour de trois axes que sont la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine :

— La politique de défense : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour permettre au correspondant défense d'exercer pleinement cette mission, il disposera d'informations régulières qui lui seront directement adressées par la délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère des armées.

— Le parcours citoyen : sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la journée défense et citoyenneté, moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Le correspondant défense peut solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse pour mener à bien des actions dans sa commune.

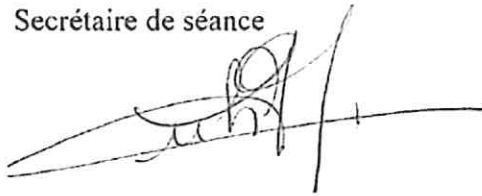
— La mémoire et le patrimoine : assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Le correspondant défense peut s'appuyer sur le service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre pour organiser des cérémonies commémoratives.

Vu la proposition de M. Philippe BALESTON de se porter candidat ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

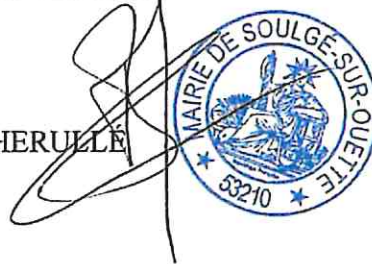
**DÉCIDE** de désigner M. Philippe BALESTON en tant que correspondant défense de la commune.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-252026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/SOULGÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt- cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260325-262026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

**Délibération**

**26.2026**

### INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

**Le Conseil Municipal de la commune de Soulgé sur Ovette,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Considérant que la population totale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 1092 habitants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Considérant que le maire peut, à son libre choix,

- soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue,
- soit demander à ne pas en bénéficier, l'indemnité devra être fixée à un montant inférieur.

Considérant que Monsieur le Maire demande à ne pas toucher la totalité de l'indemnité de fonction, et propose le taux de 40.80 % au lieu de 55,70%,

**DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 40.80%,
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints : 16.32%.

**Article 2 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 3 :** Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

**Article 4 :** Les indemnités de fonction seront payées mensuellement.

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire,  
M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE  
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGÉ/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt- cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ, M. Tom ROGUET

**Absent excusé** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

Délibération

27.2026

### **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23, Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour la durée du présent mandat :

**Article 1** : De confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal d'un montant annuel de 150 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. (1)

*Les délégations consenties en application du présent alinéa prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.*

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. Cette délégation est consentie à condition que la ou les parcelles concernées ne fassent pas partie d'une OAP du PLUi (Orientations d'Aménagement et de Programmation). (Une délibération spécifique devra être prise pour les OAP)

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 5 000 €.

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 150 000€.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26° De demander à tout organisme financeur (Etat, EPCI, collectivités territoriales) l'attribution de subventions.

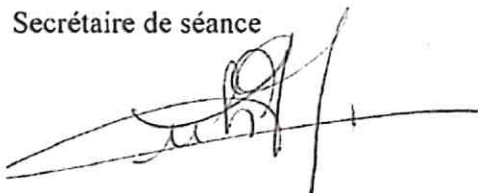
27° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

**Article 2 :** Le conseil municipal autorise le maire à subdéléguer la signature des délégations susmentionnées à des adjoints ou conseillers municipaux.

**Article 3 :** Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

**Article 4 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire

M. ROCHERULLÉ

